

- 7 FEV. 2018

Séance du 29 janvier 2018 à 19 heures
Commune de CAHORS – CHAI - Salle de réunion

*Aujourd'hui, 29 janvier deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CAHORS – Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents :

54 titulaires dont 4 possédant une procuration
10 suppléants

▪ TITULAIRES : 54

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine,
M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY
Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal,

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

▪ SUPPLEANTS : 10

BOUZIES
BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM

Mme MARMIESSE Yvette,
Mme GARRIGOU Isabelle,
M. MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

19 titulaires

BOUZIES
CAHORS

M. RAFFY Gilles,
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle
(procuration donnée à M. SIMON), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,
Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS
DOUELLE
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
MERCUES

M. VAZ Victor,
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. LAVAUR),
Mme BOURDARIE Paulette,
M. CANCEIL Philippe,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à M. PETIT), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice,

PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS

Etaient excusés ou absents :

12 suppléants

CABRERETS
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE

M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction : Grands Projets

Objet : Création d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre du projet ENERPAT – Validation du montant des travaux en phase Avant-Projet Définitif (APD)

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 18
Affiché au
GRAND CAHORS le :



- 7 FEV. 2018

AR PREFECTURE

046-200023737-20180129-18_29_01_2018-DE
Requ le 01/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 29 janvier 2018
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cindy LACALMONTIE
Direction : Grands Projets

Objet : Création d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre du projet ENERPAT – Validation du montant des travaux en phase Avant-Projet Définitif (APD)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 mars 2017, le Grand Cahors a décidé la réalisation d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre de la démarche ENERPAT, retenue au titre du programme européen SUDOUE.

Le projet de réhabilitation de Cahors porte sur deux immeubles de logements accolés, situés au sein de l'îlot Chico Mendes de Cahors. Le projet consiste à rénover l'immeuble et créer trois espaces distincts :

- Au rez-de-chaussée et au premier étage : un équipement recevant du public. Une partie de cet espace pourrait être dédié à la diffusion et à la communication sur la démarche d'éco-rénovation ;
- Au deuxième étage : un appartement T2 destiné à héberger des étudiants et/ou des chercheurs dans les domaines de rénovation énergétique et préservation du patrimoine ;
- Au troisième et quatrième étage : un appartement T4 en duplex pour tester en situation d'occupation réelle les solutions de réhabilitation énergétique.

L'expérimentation a plusieurs objectifs :

- Développer une approche par des usagers afin de répondre aux besoins de ménages modernes et favoriser le retour des familles en centre ancien ;
- Améliorer l'efficacité énergétique tout en respectant et préservant le patrimoine ;
- Favoriser le développement des filières locales pour la production des matériaux d'éco-rénovation.

Cette opération a nécessité le recrutement d'un maître d'œuvre pour donner une réponse architecturale et technique à ce projet.

Le recrutement du maître d'œuvre s'est déroulé dans le cadre d'une procédure adaptée en mars 2016. Le titulaire du marché est le cabinet d'architecture RENDEZ-VOUS, représenté par M. Mathieu BELCOUR.

L'estimation initiale de l'opération a été validée à 835 000€ HT avec une estimation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 580 000 € HT – valeur mars 2016.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les études de conception ont été réalisées jusqu'à la phase APD (avant-projet définitif).

Le coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre à la phase APD est égal à 703 849 € HT (valeur novembre 2016), hors aléas. Il tient compte de l'évolution de programme, des demandes et remarques formulées par l'Architecte des Bâtiments de France et le SDISS, des travaux préalables de démolitions intérieures pour nettoyer et dégager le site ainsi que mettre à nu les structures du bâtiment dans le but de réaliser un diagnostic de structure et des matériaux, des travaux préalables de désamiantage et de l'actualisation de prix de février 2018 à février 2019.

Ce qui ramène l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 937 135 € HT (valeur novembre 2016).

Conformément à la loi MOP régissant les règles entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privée, le coût prévisionnel des travaux doit être validé par le maître d'ouvrage, avant le lancement de la procédure de passation des contrats de travaux. Ce montant permettra également de calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- d'approuver l'APD (avant-projet définitif) du projet de construction ;
- b- de valider le coût prévisionnel des travaux à 703 849 € HT (valeur novembre 2016), hors aléas ;
- c- d'autoriser le lancement de la consultation pour les marchés de travaux ;
- d- d'autoriser Mr Le Président ou son représentant de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE